MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1439 **18 juin 2013**

SOMMAIRE

Aldina 2 SARL 69052
Amis Investissements S.A. 69026
AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S.à r.l. 69070
Anphiko Asset Management S.A. 69070
Applex S.A. 69070
Applex S.A. 69070
AXA Alternative Participations Sicav I ... 69071
AXA Alternative Participations Sicav II 69071
AXA Luxembourg S.A. 69071
BAEK-IMMO HoldCo S.à r.l. 69071
Baek-Immo Sicav 69072
Belle Fourche S.à r.l. 69071
Bijoux, cailloux, etc... 69071
B. Safra Luxembourg S.A. 69044
Budde Trockenbau S.à r.l. 69072
Carmel Capital Sàrl 69062
Carpathian Properties S.à r.l. 69061
Caves Kox S.à r.l. 69062
Caves Kox S.à r.l. 69072
Caves Kox S.à r.l. 69072
Caves Kox S.à r.l. 69072
Caves Kox S.à r.l. 69072
CIH Holdings S.à r.l. 69062
Claytone International S.A. 69054
D'Ieteren Vehicle Glass S.A. 69047
F & F S.A. 69028
Globetrot Investments 69033
Neptune Lux S.A. 69049
Non Solo Vino, Nët Nëmmen Wäin, S.à r.l. 69049
OCM Luxembourg Container Holdings S.à r.l. 69057
OCM Luxembourg Park Holdings S.à r.l. 69057
Olibrami S.A. 69052
Optibase RE 1 69054
Optibase Real Estate Europe 69028
Opti-Phone Sàrl 69054
Optique & Vision Sàrl 69028
Optis S.A. 69028
O & V Services Sàrl 69060
Palvord Financing S.A. 69026
PCLease S.A. 69026
Pegase Investment 69044
Peinture Elsen S.à r.l. 69044
Peinture et Décor Delev S.à r.l. 69057
Perpaper S.A. 69057
PlanetVision s.à r.l. 69027
Punto d'Oro S.à.r.l. 69026
RE Investments S.à r.l. 69056
Rodange Lotissement S.A. 69061
Roilux Soparfi SA 69061
Sal. Oppenheim Private Equity Partners S.A. 69061
Schengen RCG Re SCA 69061
SunEd Reserve Luxco Holdings III 69049

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Punto d'Oro S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 121, rue Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 136.317.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PUNTO D'ORO S.à r.l.

Référence de publication: 2013050823/10.

(130062449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Palvord Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 142.743.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050827/10.

(130061731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

PCLease S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 72.509.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013050829/10.

(130062480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Amis Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.841.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize.

Le vingt-cinq mars.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMIS INVESTISSEMENTS S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 122.841,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 08 décembre 2 006, publié au Mémorial C numéro 22 7 du 22 février 2 007,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 octobre 2 007, publié au Mémorial C numéro 2 6 91 du 23 novembre 2007.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2012, publié au Mémorial C numéro 568 du 07 mars 2013.

La séance est ouverte à 9.15 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Que des convocations ont été envoyées aux actionnaires par courrier recommandé le 1 er mars 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions figurent sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et par le conseil de l'assemblée, restera annexée au présent acte à déposer en même temps aux autorités chargées de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les parties comparantes resteront également annexées au présent acte.

III. - Que, conformément à la liste de présence, 75% du capital social est présent ou représenté de sorte que la présente l'assemblée générale est dûment constituée et peut délibérer valablement sur les points de l'agenda.

IV. Que l'assemblée générale extraordinaire du 27 février 2013, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé commissaire à la liquidation:

La société EURAUDIT S. à r.l., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 42.889 et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

3. Madame la présidente expose que l'ordre du jour est le suivant:

1) Rapport du Commissaire-vérificateur,

2) Décharge aux liquidateur et Commissaire à la liquidation,

3) Clôture de la liquidation,

4) Désignation de l'endroit où seront déposés les livres et documents sociaux.

5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Rapport du commissaire à la liquidation

L'assemblée prend connaissance du rapport du commissaire-vérificateur.

Lecture est donnée du rapport du commissaire-vérificateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et restera annexé aux présentes.

II. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578, de sa gestion de liquidateur de la société ainsi qu'au commissaire à la liquidation, la société EURAUDIT S. à r.l., préqualifiée.

III. Clôture de liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme AMIS INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une periode de cinq (5) ans à l'adresse du siège de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 mars 2013. Relation: EAC/2013/4310. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013052422/68.

(130064622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

PlanetVision s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8537 Hostert, 13, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 125.278.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 19/04/2013.

Référence de publication: 2013050814/10.

(130062306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Optis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3318 Bergem, 7, Op Felsduerf.

R.C.S. Luxembourg B 85.575.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050802/10.

(130061574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Optibase Real Estate Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 148.777.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050800/10.

(130062155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Optique & Vision Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 24, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 145.780.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 19/04/2013.

Référence de publication: 2013050801/10.

(130062311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

F & F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 176.817.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le huit avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) Madame Séverine CRUCHTEN, ergomotricienne, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 4, Impasse de la Vallée.

2) Monsieur Stéphane CARLIER, employé privé, demeurant à B-6800 Libramont, rue Haynol, 8A, boîte 4.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1 er . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «F & F S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Windhof.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité au pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a aussi pour objet l'exploitation de marques, brevets, enseignes, licences dont elle est propriétaire ou non, sous forme de franchise, location, redevances ou royalties et la mise en valeur de toutes autres marques, brevets, enseignes ou licences s'y rattachant directement ou indirectement.

D'une façon générale, l'entreprise pourra effectuer toutes les opérations accessoires se rapportant directement ou indirectement à son objet, tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra effectuer des prestations de services administratifs, financiers, ainsi que le commissionnement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à QUATRE-VINGT MILLE EUROS (€ 80.000.-), représenté par huit cents (800) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

Toutes les actions sont et resteront nominatives.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé de la société est de CINQ CENT MILLE EUROS (€ 500.000.-), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté de:

- réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles, contre le paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances ou de toutes autres manières;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et

- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui jusqu'à ce moment n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme prévue par la loi, le premier alinéa du présent article 5 sera modifié de façon à refléter l'augmentation. Une telle modification sera constatée par acte notarié par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée par celui-ci à cette fin.

Restrictions à la cession des actions

(i) Cessions entre vifs

Les actionnaires ne pourront céder à un tiers les actions de la société qu'ils détiennent, que dans les conditions prévues au présent article. Il est néanmoins précisé que les cessions entre actionnaires sont libres. Les actionnaires disposent d'un droit de préemption sur les actions.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Ainsi, tout actionnaire (l'"Actionnaire Cédant") souhaitant effectuer une cession de tout ou partie des actions qu'il détient dans la société, à un tiers non actionnaire, devra au préalable fournir à tout autre actionnaire (le "Bénéficiaire") une notification écrite qui devra identifier spécifiquement (i) le nombre et la catégorie des actions concernées (les "Actions Offertes"), (ii) l'identité précise du ou des tiers non actionnaire(s) à qui il entend céder les actions (le "Tiers"), (iii) le prix unitaire par action convenu avec ce ou ces Tiers ou, en cas d'échange, d'apport ou de toute autre opération de même nature, la valeur unitaire des actions retenue pour la réalisation de l'opération et (iv) les conditions et modalités de la cession.

La délivrance de la notification constitue une offre de vendre en priorité les Actions Offertes au Bénéficiaire aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant. L'Actionnaire Cédant sera et restera lié par cette offre pour une période irrévocable de 90 jours calendrier (la "Durée de l'Offre de Cession"). A tout moment au cours de cette période, le Bénéficiaire pourra informer l'Actionnaire Cédant de son intention d'acquérir ou non les Actions Offertes, étant entendu que l'acquisition des Actions Offertes devra se faire aux mêmes prix et conditions que ceux offerts par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire peut d'une manière discrétionnaire décider de ne pas utiliser le droit de préemption. Le Bénéficiaire le notifiera alors par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant.

Si le Bénéficiaire désire exercer son droit de préemption, il devra notifier par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes.

Lorsque le Bénéficiaire informe par écrit l'Actionnaire Cédant de sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes, il devient irrévocablement tenu d'acquérir ces actions et l'Actionnaire Cédant est alors irrévocablement tenu de les lui céder aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire sera tenu de s'acquitter du prix de cession des actions et la cession sera régularisée au profit du Bénéficiaire, dans les formes légales et statutaires, dans un délai de 15 jours calendrier à compter de l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession.

La partie des Actions Offertes qui n'aura pas été préemptée par le Bénéficiaire, à l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession, pourra être cédée par l'Actionnaire Cédant au Tiers, aux prix et conditions proposés par ce Tiers à l'Actionnaire Cédant.

L'Actionnaire Cédant informe le conseil d'administration et le Bénéficiaire au plus tard dans les cinq jours calendrier de tout transfert à un Tiers effectué conformément au présent article 5bis.

Toute cession d'actions au profit de tout Tiers qui interviendrait sans que tout autre actionnaire ait été mis en mesure d'exercer son droit de préemption, conformément au présent article 5bis (i), sera nulle de plein droit et ne sera opposable ni aux autres actionnaires, ni à la société.

En cas de transfert d'actions entre les actionnaires, les actions cédées feront automatiquement partie de la catégorie d'actions détenue par l'Actionnaire cessionnaire.

(ii) Cessions à cause de décès

Les héritiers et légataires d'actions de la société peuvent rester actionnaires pour autant qu'ils soient acceptés en tant qu'actionnaire par tous les autres actionnaires, et ce pour la totalité des actions qui leurs sont échues suite à l'héritage.

Le conseil d'administration convoquera à cette fin, dans le mois à partir du moment où il a pris connaissance du décès de l'actionnaire, une assemblée générale extraordinaire en vue de délibérer sur ladite acceptation. Cette assemblée générale ne peut délibérer qu'à condition que tous les actionnaires (autres que les actionnaires-héritiers/légataires) soient présents ou représentés.

Dans le cas où - à défaut d'une décision unanime des autres actionnaires - un, plusieurs ou tous les héritiers ou légataires ne sont pas acceptés en tant qu'actionnaires avec la totalité de leurs actions, les actionnaires qui ont voté contre leur acceptation, doivent dans les trois mois à compter de la date de la décision de l'assemblée générale extraordinaire racheter les actions dont la cession a été refusée et ce proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent déjà, sauf s'ils s'accordent sur une autre répartition.

Le prix d'achat sera déterminé par un expert désigné de commun accord par les héritiers et/ou légataires et les actionnaires obligés à l'achat, sauf en cas d'accord sur le prix d'achat. L'expert doit fixer le prix dans les 30 jours de sa désignation. S'il n'y a pas d'accord sur un expert, celui-ci sera désigné par le tribunal compétent statuant comme en référé. Les frais de désignation de l'expert seront supportés par les actionnaires obligés à l'achat.

Si l'achat des actions dont le transfert a été refusé n'a pas lieu dans le délai de trois mois décrit supra, les héritiers et/ou légataires des actions demeureront irrévocablement actionnaires de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sont répartis entre administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B. Les administrateurs de catégorie A doivent être au minimum au nombre de deux.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit ou par e-mail.

Si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil d'administration et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, la réunion du conseil d'administration pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur peut participer aux réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique, visio-conférence ou par tout autre moyen similaire de communication, tel qu'exigé par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ci-après «la Loi de 1915».

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, la voix du président étant prépondérante en cas d'égalité de voix. Toutefois, toute décision ayant des implications financières supérieures à cinq mille euros (€ 5.000.-) devra être prise à l'unanimité des administrateurs de catégorie A.

Le conseil d'administration pourra prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 9. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont au moins deux administrateurs de catégorie A, soit par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Toutefois, pour tout montant supérieur à cinq mille euros (€ 5.000.-), l'approbation préalable de l'assemblée générale extraordinaire est requise.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le premier samedi du mois de juin, à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2014.

Souscription

Les huit cents (800) actions ont été souscrites comme suit:

1. Madame Séverine CRUCHTEN, préqualifiée, quatre cents actions	400
2. Monsieur Stéphane CARLIER, préqualifié, quatre cents actions	400
TOTAL: HUIT CENTS ACTIONS	800

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de quatre-vingt mille euros (€ 80.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cent cinquante euros (€ 1.450.-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

Administrateurs de catégorie A:

a) Madame Séverine CRUCHTEN, ergomotricienne, née à Saint-Etienne (France) le 20 janvier 1986, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 4, Impasse de la Vallée.

b) Monsieur Stéphane CARLIER, employé privé, né à Libramont-Chevigny (Belgique) le 14 novembre 1979, demeurant à B-6800 Libramont, rue Haynol, 8A, boîte 4.

Administrateur de catégorie B:

Monsieur Marc CARLIER, employé privé, né à Ans (Belgique) le 19 juillet 1952, demeurant à B-6800 Libramont, rue du Poteau, 8.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée "MATHILUX S.à r.l.", avec siège social à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 125.120.

3) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

4) Le siège de la société est fixé à L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie, Bâtiment W22.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CRUCHTEN, CARLIER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 15 avril 2013. Relation: CAP/2013/1310. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 23 avril 2013. Alex WEBER.

Référence de publication: 2013054451/274.

(130066250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Globetrot Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 176.831.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of April.

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. Sabine Guy, born in Rouen (France) on 24 November 1959, residing at 9, boulevard d'Angleterre, 78110 Le Vésinet, France,

here represented by Victorien Hémery, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Le Vésinets, on 3 April 2013,

2. Guy Martinolle, born in Toulouse (France) on 1 August 1951, residing at 89A, rue de Florissant, 1206 Genève, Switzerland,

here represented by Victorien Hémery, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Geneva, on 3 April 2013,

3. Christian Salbaing, born in Montréal (Canada) on 23 January 1950, residing at 3, rue des Granges, 1204 Geneva, Switzerland,

here represented by Victorien Hémery, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Geneva, on 3 April 2013,

4. Jan Paulsson, born in Nykôping (Sweden) on 5 November 1949, residing at World Trade Centre East Tower, 37th Floor, Manama, Bahrain, Kingdom of Bahrain,

here represented by Victorien Hémery, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Bahrain, on 3 April 2013, and

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

5. James Vaudoyer, born in Levallois-Perret (France) on 5 April 1951, residing at 8, rue Rembrandt, 75008 Paris, France,

here represented by Victorien Hémery, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris, on 3 April 2013.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Globetrot Investments (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is exclusively the subscription, administration and control of a shareholding in Powerhouse Investment ("Powerhouse Investment"), a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 173.631.

2.2 The Company may grant loans to Powerhouse Investment.

2.3 The Company may borrow funds from its shareholders only.

2.4 The Company may carry out activities required or connected with the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at two million six hundred twenty-five thousand twelve euro and eighty-nine cent (EUR 2,625,012.89), represented by two hundred sixty-two million five hundred one thousand two hundred eighty-nine (262,501,289) shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6 Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

7.3 The shares are freely transferable among shareholders. A transfer of shares by a shareholder must be accompanied by a transfer, at its par value, of any loan granted by such shareholder to the Company.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and Vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

13.4 The board of managers is not authorised to dispose of any assets or grant any security over assets, to enter into any borrowing arrangement with persons other than shareholders or to enter into any contract for a value of more than ten thousand euro (EUR 10.000,-) per financial year, except if authorised by a general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, Removal and Term of office of managers.

14.1 The manager shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine his remuneration and term of office.

14.2 The manager shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be

5 filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

E. Audit and Supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (reviseur(s) d'entreprises agree (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and Allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

22.7 Distributions of dividends or interim dividends may only be made to shareholders after any loan and shareholder advances granted to the Company by the Shareholders have been repaid in full.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Shareholder advances

Art. 24. Shareholder Advances. Each shareholder is under the obligation to grant an interest free loan to the Company for an amount equal to his subscription as well as additional shareholder advances in order to finance the payment of its expenses upon request of the board of managers, who issue cash calls to shareholders setting out the payment date of the cash call. Any late payment of the cash call gives rise to the payment of interest by the defaulting shareholder at the rate of ten per cent (10%) per year computed annually as from the date of late payment to the benefit of the Company.

H. Liquidation

Art. 25. Liquidation.

25.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

25.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

I. Final clause - Governing law

Art. 26. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.

Subscription and Payment

The two hundred sixty-two million five hundred one thousand two hundred eighty-nine (262,501,289) shares issued have been subscribed as follows:

- twenty-five million one thousand five hundred and six (25,001,506) shares have been subscribed by Sabine Guy, aforementioned, for the price of two hundred fifty thousand fifteen euro and six cent (EUR 250,015.06);

- fifty million three thousand twelve (50,003,012) shares have been subscribed by Guy Martinolle, aforementioned, for the price of five hundred thousand thirty euro and twelve cent (EUR 500,030.12);

- fifty million three thousand twelve (50,003,012) shares have been subscribed by Christian Salbaing, aforementioned, for the price of five hundred thousand thirty euro and twelve cent (EUR 500,030.12);

- fifty million three thousand twelve (50,003,012) shares have been subscribed by Jan Paulsson, aforementioned, for the price of five hundred thousand thirty euro and twelve cent (EUR 500,030.12); and

- eighty-seven million four hundred and ninety thousand seven hundred and forty-seven (87,490,747) shares have been subscribed by James Vaudoyer, aforementioned, for the price of eight hundred seventy-four thousand nine hundred seven euro and forty-seven cent (EUR 874,907.47).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of two million six hundred twenty-five thousand twelve euro and eighty-nine cent (EUR 2,625,012.89) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3,000.-).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

2. The following person is appointed as sole manager of the Company for an unlimited term:

Gregory Guissard, born in Belgium, at Braine-l'Alleud, on 1 August 1980, professionally residing at 3 Place Isaac Mercier, 1211 Genève 11, Confédération Helvétique.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour d'avril.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Sabine Guy, née à Rouen (France) le 24 Novembre 1959, résidant à 9, boulevard d'Angleterre, 78110 Le Vésinet, France,

dûment représentée par Victorien Hémery, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée aux Vésinet, le 3 avril 2013,

2) Guy Martinolle, né à Toulouse (France) le 1 Août 1951, résidant à 89A, rue de Florissant, 1206 Genève, Suisse,

dûment représenté par Victorien Hémery, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 3 avril 2013,

3) Christian Salbaing, né à Montréal (Canada) le 23 Janvier 1950, résidant à 3, rue des Granges, 1204 Genève, Suisse,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

dûment représenté par Victorien Hémery, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 3 avril 2013,

4) Jan Paulsson, né à Nykôping (Suède) le 5 Novembre 1949, résidant à World Trade Centre East Tower, 37 th Floor, Manama, Bahrein, Royaume du Bahrein,

dûment représenté par Victorien Hémery, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bahrein, le 3 avril 2013, et

5) James Vaudoyer, né à Levallois-Perret (France) le 5 Avril 1951, résidant à 8, rue Rembrandt, 75008 Paris, France,

dûment représenté par Victorien Hémery, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 3 avril 2013,

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 er . Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Globetrot Investments» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet exclusif la souscription, l'administration et le contrôle d'une participation dans le capital de la société Powerhouse Investment («Powerhouse Investment»), une société en commandite par actions luxembourgeoise dont le siège social est à 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.631.

2.2 La Société peut consentir des prêts à Powerhouse Investment.

2.3 La Société ne peut souscrire des emprunts qu'auprès de ses associés.

2.4 La Société peut exercer les activités exigées ou connectées avec l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à deux millions six cent vingt-cinq mille douze euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 2.625.012,89), représenté par deux cent soixante-deux millions cinq cent un mille deux cent quatre-vingt-neuf (262.501.289) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0.01) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Un transfert de parts sociales par un associé doit être accompagné du transfert, à sa valeur nominale, de tout prêt qu'il a consenti à la Société.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés seront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

13.4 Le conseil de gérance n'est pas autorisé à céder un quelconque actif de la Société ou consentir une quelconque sûreté sur ses actifs, à signer un contrat d'emprunt avec des personnes autres que les associés, ou de conclure des contrats d'une valeur supérieure à 10.000€ par exercice social, sans y être autorisé par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, Révocation des gérants et Durée du mandat des gérants.

14.1 Le gérant est nommé par l'assemblée générale des associés qui détermine sa rémunération et la durée de son mandat.

14.2 Le gérant est nommé et peut être librement révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et Surveillance

Art. 20. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

22.7 La distribution de dividendes ou d'acomptes sur dividendes ne peuvent intervenir au bénéfice des associés qu'après remboursement intégral de tout prêt et avances d'associés consenties à la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Avances d'associés

Art. 24. Avances d'associés. Chaque associé est tenu de consentir un prêt sans intérêt à la Société pour un montant égale au montant de sa souscription au capital de la Société ainsi que toute avance additionnelle afin de financer le paiement de ses charges à la demande du conseil de gérance, lequel adresse des appels de fonds aux associés fixant la date de paiement de chaque avance. Tout retard dans le paiement d'une avance d'associé donne lieu au paiement par l'associé défaillant d'intérêts au taux de dix pour cent (10%) l'an à partir de la date du défaut de paiement au bénéfice de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

H. Liquidation

Art. 25. Liquidation.

25.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

25.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 Décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les deux cent soixante-deux millions cinq cent un mille deux cent quatre-vingt-neuf (262.501.289) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- vingt-cinq millions mille cinq cent six (25.001.506) parts sociales ont été souscrites par Sabine Guy, susmentionné, pour un prix de deux cent cinquante mille quinze euros et six centimes (EUR 250.015,06);

- cinquante millions trois mille douze (50.003.012) parts sociales ont été souscrites par Guy Martinolle, susmentionné, pour un prix de cinq cents mille trente euros et douze centimes (EUR 500.030,12);

- cinquante millions trois mille douze (50.003.012) parts sociales ont été souscrites par Christian Salbaing, susmentionné, pour un prix de cinq cents mille trente euros et douze centimes (EUR 500.030,12);

- cinquante millions trois mille douze (50.003.012) parts sociales ont été souscrites par Jan Paulsson, susmentionné, pour un prix de cinq cents mille trente euros et douze centimes (EUR 500.030,12);et

- quatre-vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-dix mille sept cent quarante-sept (87.490.747) parts sociales ont été souscrites par James Vaudoyer, susmentionné, pour un prix de huit cent soixante-quatorze mille neuf cent sept euros et quarante-sept centimes (EUR 874.907,47).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de deux millions six cent vingt-cinq mille douze euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 2.625.012,89) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ trois mille euros (EUR 3.000,¬).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Gregory Guissard, né en Belgique à Braine-l'Alleud, le 1 er août 1980, résidant professionnellement au 3 Place Isaac Mercier, 1211 Genève 11, Confédération Helvétique.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du/des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. HÉMERY, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 18 avril 2013. Relation: DIE/2013/4899. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013054029/560.

(130066435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pegase Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.359.

—

Le Bilan pour la période du 1 er janvier 2012 au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013050831/11.

(130062477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Peinture Elsen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9154 Grosbous, 6, rue d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 137.127.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050833/10.

(130061615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

B. Safra Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 23.133.

—

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of April,

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of B. Safra Luxembourg S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-1840 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 23.133, incorporated pursuant to a notarial deed dated 19 August 1985, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 21 September 1985, number 259. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 10 December 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 15 February 2013, number 380 (the "Company").

The meeting is opened at 9.00 a.m. with Mr. Ailton Bernardo, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Mr. André Patiri, professionally residing in Luxembourg.

The meeting appoints Mr. Mathieu Beaumont, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and the meeting agrees:

I. that all the shareholders present or represented, and the number of shares held by them are shown on an attendance list attached to these minutes (together with the proxies) and duly signed by the shareholders present, the proxyholder of the shareholders represented, and the members of the board of the meeting;

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities;

II. that pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and that thus no convening notices were necessary;

III. that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Increase of the number of shares in the share capital of the Company without increasing the share capital of the Company, through the exchange of the one thousand four hundred ten (1,410) existing shares in each of the nine (9) different classes of shares of the Company against one hundred forty-one thousand (141,000) new shares of each of the nine (9) different classes of shares in the share capital of the Company;

2. Subsequent amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the meeting, representing the whole share capital of the Company, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

First resolution:

The general meeting of the Company notes that the Company has currently a share capital of seven million nine hundred twenty thousand Euro (EUR 7,920,000) represented by:

- one thousand four hundred ten (1,410) class A shares;
- one thousand four hundred ten (1,410) class B shares;
- one thousand four hundred ten (1,410) class C shares;
- one thousand four hundred ten (1,410) class D shares;
- one thousand four hundred ten (1,410) class E shares;
- one thousand four hundred ten (1,410) class F shares;
- one thousand four hundred ten (1,410) class G shares;
- one thousand four hundred ten (1,410) class H shares; and
- one thousand four hundred ten (1,410) class I shares;

without indication of a nominal value.

The general meeting resolves to increase the number of shares in the share capital of the Company without increasing the share capital of the Company, through the exchange of the one thousand four hundred ten (1,410) existing shares in each of the nine (9) different classes of shares of the Company against one hundred forty-one thousand (141,000) new shares of each of the nine (9) different classes in the share capital of the Company.

Further to the increase of the number of shares in the share capital of the Company without an increase of the share capital of the Company, the Company shall have a share capital of seven million nine hundred twenty thousand Euro (EUR 7,920,000) represented by:

- one hundred forty-one thousand (141,000) class A shares;
- one hundred forty-one thousand (141,000) class B shares;
- one hundred forty-one thousand (141,000) class C shares;
- one hundred forty-one thousand (141,000) class D shares;
- one hundred forty-one thousand (141,000) class E shares;
- one hundred forty-one thousand (141,000) class F shares;
- one hundred forty-one thousand (141,000) class G shares;
- one hundred forty-one thousand (141,000) class H shares; and
- one hundred forty-one thousand (141,000) class I shares;

without indication of a nominal value.

Second resolution:

As a consequent of the above resolution, the general meeting of the Company resolves to amend article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share Capital. (paragraph 1).** The Company has a share capital of seven million nine hundred twenty thousand Euro (EUR 7,920,000) represented by:

- one hundred forty-one thousand (141,000) class A shares;
- one hundred forty-one thousand (141,000) class B shares;
- one hundred forty-one thousand (141,000) class C shares;
- one hundred forty-one thousand (141,000) class D shares;
- one hundred forty-one thousand (141,000) class E shares;
- one hundred forty-one thousand (141,000) class F shares;
- one hundred forty-one thousand (141,000) class G shares;
- one hundred forty-one thousand (141,000) class H shares; and
- one hundred forty-one thousand (141,000) class I shares;

without indication of a nominal value."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing persons known to the notary, such persons signed together with the notary the present deed.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuf avril,

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de B. Safra Luxembourg S.A., une société anonyme constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le section B, numéro 23.133, constituée suivant acte notarié du 19 août 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 septembre 1985, numéro 259. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 10 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 15 février 2013, numéro 380 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures, sous la présidence de Monsieur Ailton Bernardo, résidant professionnellement à Luxembourg,

lequel désigne comme secrétaire Monsieur André Patiri, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit Monsieur Mathieu Beaumont, résidant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare avec l'accord de l'assemblée:

I. que tous les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence annexée au présent procès-verbal (ensemble avec les procurations) et dûment signée par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés, et les membres du bureau de l'assemblée;

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II. que suivant la liste de présence, l'intégralité du capital social est présente ou représentée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué préalablement à cette assemblée générale et qu'il a donc pu être fait abstraction des avis de convocations;

III. que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut par conséquent délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du nombre d'actions dans le capital social de la Société sans augmenter le capital social de la Société, par l'échange des mille quatre cent dix (1.410) actions existantes dans chacune des neuf (9) différentes catégories d'actions de la Société contre cent quarante et un mille (141.000) actions nouvelles de chacune des neuf (9) différentes catégories d'actions dans le capital social de la Société;

2. Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir revu les points portés à l'ordre du jour, l'assemblée, représentant l'intégralité du capital social de la Société, demande au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale constate que la Société a actuellement un capital social de sept millions neuf cent vingt mille euros (EUR 7.920.000) représenté par:

- mille quatre cent dix (1.410) actions de catégorie A;
- mille quatre cent dix (1.410) actions de catégorie B;
- mille quatre cent dix (1.410) actions de catégorie C;
- mille quatre cent dix (1.410) actions de catégorie D;
- mille quatre cent dix (1.410) actions de catégorie E;
- mille quatre cent dix (1.410) actions de catégorie F;
- mille quatre cent dix (1.410) actions de catégorie G;
- mille quatre cent dix (1.410) actions de catégorie H; et
- mille quatre cent dix (1.410) actions de catégorie I;

sans indication de valeur nominale.

L'assemblée générale décide d'augmenter le nombre d'actions dans le capital social de la Société sans augmenter le capital social de la Société, par l'échange des mille quatre cent dix (1.410) actions existantes dans chacune des neuf (9) différentes catégories d'actions de la Société contre cent quarante et un mille (141.000) actions nouvelles de chacune des neuf (9) différentes catégories d'actions dans le capital social de la Société.

A la suite de l'augmentation du nombre d'actions dans le capital social de la Société sans augmentation du capital social de la Société, la Société aura un capital social de sept millions neuf cent vingt mille euros (EUR 7.920.000) représenté par:

- cent quarante et un mille (141.000) actions de catégorie A;
- cent quarante et un mille (141.000) actions de catégorie B;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- cent quarante et un mille (141.000) actions de catégorie C;
- cent quarante et un mille (141.000) actions de catégorie D;
- cent quarante et un mille (141.000) actions de catégorie E;
- cent quarante et un mille (141.000) actions de catégorie F;
- cent quarante et un mille (141.000) actions de catégorie G;
- cent quarante et un mille (141.000) actions de catégorie H; et
- cent quarante et un mille (141.000) actions de catégorie I;

sans indication de valeur nominale.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale de la Société décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social. (paragraphe 1).** La Société a un capital social de sept millions neuf cent vingt mille euros (EUR 7.920.000) représenté par:

- cent quarante et un mille (141.000) actions de catégorie A;
- cent quarante et un mille (141.000) actions de catégorie B;
- cent quarante et un mille (141.000) actions de catégorie C;
- cent quarante et un mille (141.000) actions de catégorie D;
- cent quarante et un mille (141.000) actions de catégorie E;
- cent quarante et un mille (141.000) actions de catégorie F;
- cent quarante et un mille (141.000) actions de catégorie G;
- cent quarante et un mille (141.000) actions de catégorie H; et
- cent quarante et un mille (141.000) actions de catégorie I;

sans indication de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire, ceux-ci ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: A. BERNARDO, A. PATIRI, M. BEAUMONT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2013. LAC/2013 / 16206. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013052445/179.

(130064295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

D'Ieteren Vehicle Glass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.083.

—

L'an deux mille treize, le onze avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "D'IETEREN VEHICLE GLASS S.A.", ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 151.083, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 7 janvier 2010, publié au Mémorial C numéro 515 du 10 mars 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre DAVIGNON, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Bruxelles, qui désigne comme secrétaire Madame Karoline WILLOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ingrid CERNICCHI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital de la société à concurrence de EUR 27.000.000,- pour le porter de son montant de EUR 275.125.000,- à EUR 302.125.000,- par l'émission de 27.000 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Souscription des 27.000 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale par l'associée unique, la société "D'IETEREN S.A.", enregistrée auprès du Registre de Commerce de Bruxelles sous le numéro 0403.448.140, avec siège à B-1050 Bruxelles, 50, rue du Mail, et libération intégrale desdites actions par cette dernière par versement en numéraire de EUR 27.000.000,-.

3) Modification subséquente du 1 er alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois cent deux millions cent vingt-cinq mille Euros (EUR 302.125.000,-) représenté par trois cent deux mille cent vingt-cinq (302.125) actions sans désignation de valeur nominale."

4) Divers.

II Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqué sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par l'actionnaire représentés, le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de vingt-sept millions d'Euros (EUR 27.000.000,-) pour le porter de son montant de deux cent soixante-quinze millions cent vingt-cinq mille Euros (EUR 275.125.000,-) à trois cent deux millions cent vingt-cinq mille Euros (EUR 302.125.000,) par l'émission de vingt-sept mille (27.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Libération

Les vingt-sept mille (27.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale sont souscrites par l'associée unique, la société "D'IETEREN S.A.", et sont libérées intégralement par cette dernière par versement en numéraire de vingt-sept millions d'Euros (EUR 27.000.000,-).

Le versement en numéraire de vingt-sept millions d'Euros (EUR 27.000.000,-) a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat bancaire. Ce montant est désormais à la libre disposition de la société "D'IETEREN VEHICLE GLASS S.A.".

L'actionnaire unique est représenté par Monsieur Pierre DAVIGNON, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois cent deux millions cent vingt-cinq mille Euros (EUR 302.125.000,-) représenté par trois cent deux mille cent vingt-cinq (302.125) actions sans désignation de valeur nominale."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ six mille sept cents Euros (EUR 6.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pierre DAVIGNON, Karoline WILLOT, Ingrid CERNICCHI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 avril 2013. Relation GRE/2013/1633. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013053953/70.

(130066070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Neptune Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 90.210.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEPTUNE LUX S.A.

Référence de publication: 2013050780/10.

(130062459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Non Solo Vino, Nët Nëmmen Wäin, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 14-18, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.998.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050785/10.

(130062040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

SunEd Reserve Luxco Holdings III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.460.

—

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of April,

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of SunEd Reserve Luxco Holdings III, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 111,600 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 161.460 (the "Company").

There appeared:

SunEdison Reserve International, L.P., an exempted limited partnership duly formed and validly existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87, Mary Street, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, the Cayman Islands, registered with the Registrar of the Cayman Islands under number 44010 (the "Sole Shareholder");

Duly represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 111,600 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 12,400 so as to reduce it from EUR 111,600 to EUR 99,200;

2. Approval of the Available Amount determined by the managers of the Company;

3. Redemption and cancellation of the 12,400 shares with a nominal value of EUR 1 each constituting the Company's Class B Shares in accordance with article 10 of the articles of association of the

Company;

4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the decrease of the share capital of the Company;

5. Miscellaneous;

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 12,400 (twelve thousand four hundred euro) so as to reduce it from its current amount of EUR 111,600 (one hundred eleven thousand six hundred euro) to EUR 99,200 (ninety-nine thousand two hundred euro) by the redemption of a whole class of shares of the Company in accordance with article 10 of its articles of association.

Second resolution

It is resolved to approve the Available Amount (as defined under article 10 of the articles of association of the Company as amended) as determined by the board of managers of an amount of EUR 2,667,939.53 (two million six hundred sixty-seven thousand nine hundred thirty-nine euro and fifty-three cents).

Third resolution

All the conditions of article 10 of the articles of association of the Company as amended being met, it is resolved to redeem all the of 12,400 (twelve thousand four hundred) Class B Shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each and to reimburse the Sole Shareholder of its shareholding in this class of shares, followed by the cancellation of all the 12,400 (twelve thousand four hundred) Class B Shares for a total amount of EUR 135,205.86 (one hundred thirty five thousand two hundred and five euros and eighty-six cents) as follows:

- an amount of EUR 12,400 (twelve thousand four hundred euros) corresponding to the nominal value of the 12,400 (twelve thousand four hundred) redeemed Class B Shares held by the Sole Shareholder; plus

- an amount of EUR 122,805.86 (one hundred twenty-two thousand eight hundred and five euro and eighty-six cents) as share premium attached thereto.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 99,200 (ninety-nine thousand two hundred euros) divided into nine classes of shares consisting of:

- 12,400 (twelve thousand four hundred) class C shares (the "Class C Shares);
- 12,400 (twelve thousand four hundred) class D shares (the "Class D Shares);
- 12,400 (twelve thousand four hundred) class E shares (the "Class E Shares);
- 12,400 (twelve thousand four hundred) class F shares (the "Class F Shares);
- 12,400 (twelve thousand four hundred) class G shares (the "Class G Shares);
- 12,400 (twelve thousand four hundred) class H shares (the "Class H Shares);
- 12,400 (twelve thousand four hundred) class I shares (the "Class I Shares); and
- 12,400 (twelve thousand four hundred) class J shares (the "Class J Shares);

All these 99,200 (ninety-nine thousand two hundred euros) shares have a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, and are fully paid-up. The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1,150.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le cinq avril,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société SunEd Reserve Luxco Holdings III, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 111.600 EUR, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.460 (la «Société»).

A comparu:

SunEdison Reserve International, L.P., une société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87, Mary Street, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registrar of the Cayman Islands sous le numéro 44010 Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 111.600 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de 12.400 EUR afin de le réduire de 111.600 EUR à 99.200 EUR;

2. Approbation du Montant Disponible déterminé par les gérants de la Société;

3. Rachat et annulation de 12.400 parts sociales avec une valeur nominale de 1 EUR chacune composant les Parts Sociales de Classe B de la Société conformément à l'article 10 des statuts de la Société;

4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter la réduction du capital social de la Société;

5. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par les associés, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 12.400 EUR (douze mille quatre-cents euros) afin de le réduire de son montant actuel de 111.600 EUR (cent onze mille six-cents euros) à 99.200 EUR (quatre-vingt-dix-neuf mille deux-cents euros) par le rachat de la totalité d'une classe de parts de la Société conformément à l'article 10 de ses statuts.

Deuxième résolution

Il est décidé d'approuver le Montant Disponible (comme défini à l'article 10 des statuts de la Société) tel que déterminé par les gérants à un montant de deux millions six cent soixante-sept mille neuf cent trente-neuf et cinquante-trois centimes (2.667.939,53 EUR).

Troisième résolution

L'ensemble des conditions de l'article 10 des statuts de la Société étant remplies, il est décidé de racheter l'ensemble des 12.400 (douze mille quatre-cents) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de 1 EUR chacune et de rembourser l'Associé Unique à hauteur de sa détention de ces parts, suivi de l'annulation de toutes les 12.400 (douze mille quatre-cents) Parts Sociales de Classe B pour un montant total de 135.205,86 EUR (cent trente-cinq mille deux cent cinq euros et quatre-vingt-six centimes) comme suit:

- un montant de 12.400 EUR (douze mille quatre-cents euros) correspondant à la valeur nominale des 12.400 (douze mille quatre-cents) Parts Sociales de Classe B annulées et détenues par l'Associé Unique; plus

- un montant de 122.805,86 EUR (cent vingt-deux mille huit cent cinq euros et quatre-vingt-six centimes) comme prime d'émission y attachée.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il soit lu comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 99.200 EUR (quatre-vingt-dix-neuf mille deux-cents euros) divisé en neuf classes de parts sociales ainsi composées:

- 12.400 (douze mille quatre cent) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- 12.400 (douze mille quatre cent) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- 12.400 (douze mille quatre cent) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- 12.400 (douze mille quatre cent) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- 12.400 (douze mille quatre cent) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- 12.400 (douze mille quatre cent) parts social

es de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»); et

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- 12.400 (douze mille quatre cent) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»);
- 12.400 (douze mille quatre cent) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»).

Toutes ces 99.200 (quatre-vingt-dix-neuf mille deux-cents) parts sociales ont une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, et sont entièrement libérées.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la réduction de son capital, s'élève à environ 1.150,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 avril 2013. Relation GRE/2013/1526. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013052230/163.

(130064039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Olibrami S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3737 Rumelange, 29, rue Henri Luck.

R.C.S. Luxembourg B 152.688.

—

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-3737 Rumelange, le 18 avril 2013.

Monsieur Pascal Brandt

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013050795/12.

(130061717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Aldina 2 SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4112 Esch-sur-Alzette, 7, Place de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 176.770.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le quinze avril.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Mesko DERVISEVIC, employé, né à Gusinje (Monténégro), le 4 juin 1960, demeurant à L-5371 Schuttrange, 2, An der Uecht;

2.- Aldi DERVISEVIC, employé, né à Podgorica (Monténégro), le 19 août 1989, demeurant à L-5371 Schuttrange, 2, An der Uecht.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1 er . La société prend la dénomination de Aldina 2 SARL.

Elle exercera son activité sous l'enseigne commerciale: Sorgente.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'exploitation d'une boucherie charcuterie avec vente des articles de la branche,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- le commerce,
- l'E-commerce,
- l'activité de consultant.

La société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Mesko DERVISEVIC, employé, né à Gusinje (Monténégro), le 4 juin 1960, demeurant à L-5371 Schuttrange, 2, An der Uecht; quatre-vingt-dix-neuf parts	99
2.- Aldi DERVISEVIC, employé, né à Podgorica (Monténégro), le 19 août 1989, demeurant à L-5371 Schuttrange, 2, An der Uecht, une part	1
Total: Cent parts	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4112 Esch-sur-Alzette, 7, Place de l'Europe.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Mesko DERVISEVIC, employé, né à Gusinje (Monténégro), le 4 juin 1960, demeurant à L-5371 Schuttrange, 2, An der Uecht.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Déclaration

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, Ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Dervisevic, Dervisevic et Molitor.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 18 avril 2013. Relation EAC/2013/5173. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

Référence de publication: 2013052384/75.

(130064523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Optibase RE 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 148.781.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050799/10.

(130062088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Opti-Phone Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7560 Mersch, Centre Marisca.

R.C.S. Luxembourg B 115.184.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 19/04/2013.

Référence de publication: 2013050798/10.

(130062305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Claytone International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 68.045.

—

L'AN DEUX MILLE TREIZE

LE DIX-SEPT AVRIL

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire, résidant à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CLAYTONE INTERNATIONAL S.A.» (la Société), ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 37A, Avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 68045, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 217 du 30 mars 1999.

Les statuts de ladite Société ont été modifiés par actes de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date des:

- 3 août 2001, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 73 du 15 janvier 2002, et

- 1 er septembre 2004, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1164 du 17 novembre 2004.

Les statuts de ladite Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Cosita DELVAUX soussignée du 14 mai 2012, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1582 du 25 juin 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Karine VILRET, avocat, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 37A avenue J.F. Kennedy.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Monique NOVAIS, employée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 37A avenue J.F. Kennedy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Madeleine ABINET, employée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 37A avenue J.F. Kennedy.

Le bureau ainsi constitué, le Président prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

1. Suppression de la désignation de la valeur nominale;

2. Réduction du capital pour réduire le montant de EUR 1.676.800,- d'un montant de EUR 1.281.205,- pour le ramener à EUR 395.595,- sans annulation d'actions mais diminution du pair comptable et mise en réserves; le but de la réduction étant de constituer, avec ce montant un compte d'autres réserves (réserve libre). Cette réserve pourra être utilisée de

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

quelque manière que ce soit, en restant dans les conditions fixées par l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

3. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 263.730,- avec renonciation au droit de souscription préférentiel pour porter le capital de son montant de EUR 395.595,- au montant de 659.325,- EUR par émission de 35.510,- actions nouvelles jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et libérées moyennant versement en numéraire;

4. Désignation de la valeur nominale;

5. Modification de l'article 3 des statuts;

6. Modification de l'objet social par l'ajout d'un dernier alinéa à l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

«La société peut également déposer et enregistrer tout nouveau brevet marque et procédé et droit intellectuel de la propriété, acquérir et mettre en valeur par tous moyens, vente, cession, échange, concession de licence d'exploitation, tous brevets, licences, marques et autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.»

7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les actionnaires déclarent avoir dispensé le conseil d'administration de procéder aux formalités légales de convocation.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après quoi l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à un million six cent soixante-seize mille huit cents (1.676.800,-) euros (EUR) représenté par cinquante-deux mille quatre cents (52.400) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées en espèces ou en nature.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social d'un montant de EUR 1.281.205,- (un million deux cent quatre-vingt-un mille deux cent et cinq euros) pour le réduire de son montant actuel de EUR 1.676.800,- (un million six cent soixante-seize mille huit cents euros) à un montant de EUR 395.595,- (trois cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros).

L'assemblée générale décide d'opérer cette réduction de capital sans annulation d'actions mais par diminution du pair comptable des actions.

Le montant de la réduction de capital à savoir EUR 1.281.205,- (un million deux cent quatre-vingt-un mille deux cent et cinq euros) sera versé dans un compte «réserves libres» à créer dans les comptes de la société.

Il est précisé que cette réserve pourra être utilisée de quelque manière que ce soit, en restant dans les conditions fixées par l'article 69 - 2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Pouvoir est donné au conseil d'administration en vue d'exécuter les décisions ci-dessus.

Troisième résolution

Après que les actionnaires actuels aient déclaré renoncer à leur droit préférentiel de souscription, l'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 263.730 (deux cent soixante-trois mille sept cent trente euros) pour le porter de son montant actuel, après réduction dont question ci-avant, de EUR 395.595,- (trois cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros), au montant de EUR 659.325,- (six cent cinquante-neuf mille trois cent vingt-cinq euros) par la création et l'émission de 35.510 (trente-cinq mille cinq cent dix) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'assemblée générale prend acte de la souscription des 35.510 (trente-cinq mille cinq cent dix) nouvelles actions comme suit:

- 17.755 (dix-sept mille sept cent cinquante-cinq) actions nouvelles par Madame Fanny Salkind et
- 17.755 (dix-sept mille sept cent cinquante-cinq) actions nouvelles par Madame Manon Salkind.

Comparaissent alors aux présentes:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

1) Madame Fanny, Louise Salkind, ostéopathe, demeurant à Lieu-dit Valette 87800 NEXON, ici représentée par Madame Karine VILRET prénommée, en vertu d'une procuration datée du 9 avril 2013, laquelle procuration restera annexée au présent acte, qui déclare souscrire à 17.755 (dix-sept mille sept cent cinquante-cinq) actions nouvelles et déclare les libérer par apport en espèces à concurrence d'un montant de EUR 131.865.- (cent trente et un mille huit cent soixante-cinq euros),

2) Madame Manon, Jeanne, Julie Salkind, étudiante, demeurant à 63, rue de la Neuvillette 76240 Le Mesnil Esnard, ici représentée par Madame Karine VILRET prénommée, en vertu d'une procuration datée du 9 avril 2013, laquelle procuration restera annexée au présent acte qui déclare souscrire à 17.755 (dix-sept mille sept cent cinquante-cinq) actions nouvelles et déclare les libérer par apport en espèces à concurrence d'un montant de EUR 131.865, (cent trente et un mille huit cent soixante-cinq euros),

de sorte que la somme de EUR 263.730 (deux cent soixante-trois mille sept cent trente euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage émis par un organisme bancaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de rétablir une valeur nominale aux actions, cette valeur nominale étant fixée au montant de EUR 7,50, (sept euros et cinquante cents).

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 659.325,- (six cent cinquante-neuf mille trois cent vingt-cinq euros) représenté par quatre-vingt-sept mille neuf cent dix (87.910) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 7,50 (sept euros et cinquante cents) chacune, toutes entièrement libérées en espèces ou en nature.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et d'ajouter un dernier alinéa à l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

«La société peut également déposer et enregistrer tout nouveau brevet, marque, procédé et droit de propriété intellectuelle, acquérir et mettre en valeur par tous moyens, vente, cession, échange, concession de licence d'exploitation, tous brevets, licences, marques et autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.»

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 1.600 (mille six cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants, tous connus du notaire pas leur nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. VILRET, M. NOVAIS, M. ABINET, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert, le 19 avril 2013. Relation: RED/2013/632. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 23 avril 2013. M e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013052529/129.

(130064335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

RE Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.577.

—

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 05 avril 2013.
Martinus C. J. Weijermans
Gérant B

Référence de publication: 2013050861/13.
(130062261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Peinture et Décor Delev S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 214, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 122.259.

—

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-8010 Strassen, le 18 avril 2013.
Monsieur Delev Aleksandar
Gérant

Référence de publication: 2013050812/12.
(130061684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Perpaper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.589.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013050835/10.
(130061558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

OCM Luxembourg Park Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. OCM Luxembourg Container Holdings S.à r.l.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 176.574.

—

In the year two thousand thirteen, on the fifth day of April.

before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM Luxembourg Container Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and being in the process of registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg (the RCS), (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on March 28, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been modified since then.

There appeared:

OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the Luxembourg law, having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies (R.C.S.) of Luxembourg under number B 159343, and having a share capital of EUR 1,127,300.-;

represented by Mr Max MAYER, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.¬) each, all subscribed and fully paid-up;

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Cancel the nominal value of the shares.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2. Conversion of the functional currency of the Company from Euro to United States Dollar, amendment of the nominal value of the shares of the Company and subsequent conversion of the amount of share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to sixteen thousand thirty-five United States Dollars (USD 16,035.-) at the EUR/USD official exchange rate as of April 3, 2013 published by the European Central Bank, which shall be represented by sixteen thousand thirty-five (16,035) shares an fix the new nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each;

3. Increase of the share capital of the Company from its present amount of sixteen thousand thirty-five United States Dollars (USD 16,035.-) to eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-) by issuance of one thousand nine hundred sixty-five (1,965) new shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and having the same rights than the existing shares;

4. Subsequent amendment to article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the change adopted under items 1.-3. above;

5. Change the name of the company into OCM Luxembourg Park Holdings S.a r.l.

6. Amend subsequently article 1 of the Company's articles of association

7. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to cancel the nominal value of the shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the functional currency of the Company from Euro to United States Dollar and to subsequently convert the nominal value of the shares of the Company, so that the amount of the share capital of the Company is converted from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to sixteen thousand thirty-five United States Dollars (USD 16,035.-) at the EUR/USD official exchange rate as of April 3, 2013 published by the European Central Bank, which shall be represented by sixteen thousand thirty-five (16,035) shares an fix the new nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase of the share capital of the Company from its present amount of sixteen thousand thirty-five United States Dollars (USD 16,035.-) to eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-) by issuance of one thousand nine hundred sixty-five (1,965) new shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and having the same rights than the existing shares, all subscribed by the sole shareholder an paid up in cash.

The amount of one thousand nine hundred sixty-five United States Dollars (USD 1,965) is at the free disposal of the company as proof was given to the officiating notary who expressly acknowledges this.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

5.1. The Company's corporate capital is fixed at eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-) represented by eighteen thousand (18,000) shares in registered form with a nominal value of one United State Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the company into OCM Luxembourg Park Holdings S.à r.l..

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name OCM Luxembourg Park Holdings S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.-.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OCM Luxembourg Container Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée de par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS), (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 28 mars 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu:

OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159343, et ayant un capital social de EUR 1.127.300,-;

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient la totalité des parts dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales

2. Conversion de la devise fonctionnelle de la Société d'euro en dollar américain, modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société et conversion subséquente du montant du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à seize mille trente-cinq dollars américains (USD 16.035,-) au taux de change officiel EUR/GBP à la date du 2 avril 2013 publié par la Banque Centrale Européenne, représenté par seize mille trente-cinq (16.035) Parts Sociales sous forme nominative, et fixation de la nouvelle valeur nominale à un dollar américain (USD 1.-) chacune;

3. Augmentation du capital social de son montant actuel de seize mille trente-cinq dollars américains (USD 16.035,-) à dix-huit mille dollars américains (USD 18.000,-) par la création et l'émission de mille neuf cent soixante-cinq (1.965) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale à un dollar américain (USD 1.-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter le changement adopté au point 1.-3 ci-dessus;

5. Changement de la dénomination en OCM Luxembourg Park Holdings S.à r.l.

6. Modification subséquente de l'article 1 des statuts

7. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir la devise fonctionnelle de la Société d'euro en dollar américain, modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société et conversion subséquente du montant du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à seize mille trente-cinq dollars américains (USD 16.035,-) au taux de change officiel EUR/GBP à la date du 2 avril 2013 publié par la Banque Centrale Européenne, représenté par seize mille trente-cinq (16.035) Parts Sociales sous forme nominative, et fixation de la nouvelle valeur nominale à un dollar américain (USD 1.-) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de seize mille trente-cinq dollars américains (USD 16.035,-) à dix-huit mille dollars américains (USD 18.000,-) par la création et l'émission de mille neuf cent soixante-cinq (1.965) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale à un dollar américain (USD 1.-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, toutes souscrites par l'associé unique et libérées en espèces.

La somme de mille neuf cent soixante-cinq dollars américains (USD 1.965) se trouve à la libre disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui est désormais rédigé comme suit:

Art. 5.1. Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille dollars américains (USD 18.000,-) représenté par dix-huit mille (18.000,-) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la société en OCM Luxembourg Park Holdings S.à r.l..

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts, qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 1 er . Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination OCM Luxembourg Park Holdings S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).»

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte à environ 1.200,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 avril 2013. Relation GRE/2013/1531. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013052161/168.

(130064089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

O & V Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8537 Hostert, 13, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 145.941.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 19/04/2013.

Référence de publication: 2013050790/10.

(130062312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Schengen RCG Re SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 37.290.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2013

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

PriceWaterhouseCoopers, domiciliée 400, route d'Esch L-1014 Luxembourg,

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013.

Pour la société Schengen RCG RE SCA

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013055034/16.

(130067327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Roilux Soparfi SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 155.954.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013055016/10.

(130066812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Rodange Lotissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 131.669.

—

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013055015/10.

(130067202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Sal. Oppenheim Private Equity Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.099.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055027/9.

(130066682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Carpathian Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.155.

—

Par résolutions signées en date du 24 avril 2013, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Fanny Him, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013055333/12.

(130067717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Carmel Capital Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.958.200,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 104.190.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 18 avril 2013 que:

- Madame Anne Sheedy a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 18 Avril 2013;

- Madame Clarissa Beresford, née le 28 Novembre 1980 à Watford (Royaume-Uni), demeurant au 2 More London Riverside, London, SE1 2AP, Royaume-Uni a été nommé en remplacement de Madame Anne Sheedy, avec effet au 18 avril 2013 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais des gérants suivants:

1. M. Dominic Spiri, gérant;
2. M. Gérard Maîtrejean, gérant;
3. Mme Clarissa Beresford, gérante;
4. M. Stef Oostvogels, gérant;
5. M. Stéphane Hadet, gérant; et
6. M. Frédéric Feyten, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 avril 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013055331/25.

(130067951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Caves Kox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5561 Remich, 6, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 112.444.

—

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055334/9.

(130067784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

CIH Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 176.841.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth of April.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Constellation International CWI Holdings S.C.S., a limited partnership (société en commandite simple) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and currently in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, acting through its General Partner CWI Holdings LLC, a New York limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of New York, with registered office at 207, High Point Drive, Bldg. 100, Victor, New York 14564 and registered with the Office of the Secretary of State of the New York Department of State under number 3472881;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated April 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Name - Corporate objectives - Registered office - Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity ("Luxembourg Law"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "1915 Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 5, 7 and 12 the exceptional rules applying to single shareholder companies.

The Company will exist under the corporate name of "CIH HOLDINGS S.a r.l.".

Art. 2. Corporate Objectives. The objects of the Company are:

2.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

2.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

2.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the board of managers thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

2.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the board of managers thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

2.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

2.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this article 2.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

2.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

2.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the board of managers of the Company thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

2.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 2 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

2.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the board of managers of the Company incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Capital - Shares

Art. 5. Corporate Capital. The share capital is fixed at USD 25,000.- (twenty-five thousand US Dollars) represented by 500 (five hundred) shares of USD 50.- (fifty US Dollars) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 12 of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the 1915 Law.

Management

Art. 8. Board of Managers. The Company is managed by a board composed of at least 4 (four) managers ("conseil de gérance"), composed of at least 2 (two) managers of category "A" and at least 2 (two) managers of category "B".

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes. Article 9. Powers of the Board of Managers

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 9 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

Towards third parties, the Company will be validly committed, in all circumstances, by the joint signature of one manager of category "A" and one manager of category "B".

The board of managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 10. Meetings and Decisions of the Board of Managers. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 11. Liability of the Managers. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Shareholders decisions

Art. 12. Shareholders Decisions. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the 1915 Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 13. Financial Year. The Company's financial year begins on the 1st of March and ends on the last day of February of each year.

Art. 14. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The shareholders upon recommendation of the board of managers may decide to make a distribution of interim dividends. A decision to distribute interim dividends may only be taken on the basis of interim financial statements (balance sheet and profit and loss account) which evidence that the Company has sufficient distributable amounts to fund the distribution.

The amount capable of being distributed by way of an interim distribution shall not exceed the amount of net profits realised since the close of the last business year preceding the distribution (provided the annual financial statements pertaining to that year have been approved), increased by profits carried forward and amounts drawn from available free reserves, and reduced by losses carried forward and amounts to be allocated to the legal reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 16. Winding-up, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s).

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Applicable law

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the 1915 Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 28 th of February 2014.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been subscribed by Constellation International CWI Holdings S.C.S..

All the 500 (five hundred) shares have been fully paid up in cash, therefore the amount of USD 25,000.- (twenty-five thousand US Dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand five hundred Euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- *Category "A"*:

Manfred Schneider, Managing Director, born in Rocourt, Belgium on April 3, 1971 and residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Erik Jean P. Adam, Managing Director, born in Coventry, United Kingdom on May 28, 1975 and residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- *Category "B"*:

Perry R. Humphrey, Managing Director, born in Chardon, Ohio on May 14, 1957 and residing at 207 High Point Drive, Bldg. 100, Victor, New York 14564.

David E. Klein, Managing Director, born in Batavia, New York on October 21, 1963 and residing at 207 High Point Drive, Bldg. 100, Victor, New York 14564.

In accordance with article 9 of the articles of association, the Company shall be bound towards third parties, by the joint signature of one manager of category "A" and one manager of category "B".

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Constellation International CWI Holdings S.C.S., une société en commandite simple constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, agissant par son general partner CWI Holdings LLC, une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat de New York, ayant son siège social au 207, High Point Drive, Bldg. 100, Victor, New York 14564 et immatriculée auprès du Office of the Secretary of State of the New York Department sous le numéro 347288;

Ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date de avril 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1 er . Forme et Dénomination Sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée (ci-après "la Société") qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Loi Luxembourgeoise") et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la "Loi de 1915"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 5, 7 et 12, les règles exceptionnelles s'appliquant aux sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles.

La Société a comme dénomination "CIH HOLDINGS S.à r.l.".

Art. 2. Objet Social. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

2.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient à ce moment un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et d'en disposer au même titre;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes de toute personne entreprenant une activité;

2.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le conseil de gérance, et de prêter des fonds et d'accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

2.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent tel que le conseil de gérance le déterminera, y compris par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou autre, convertibles ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

2.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation et encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, tout employé de la Société;

2.6 de conclure une garantie ou un contrat d'indemnités ou de sûretés, et d'accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne (une "Entité Holding") qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte), et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 2.6, une "garantie" comprend toute obligation, sous quelque forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou autrement d'être tenu responsable de toute dette ou obligations financières auxquelles une autre personne est tenue;

2.7 d'acheter, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

2.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le conseil de gérance, y compris des parts sociales/actions, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libérés, de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou en partie) les mêmes objets sociaux que ceux de la Société; détenir des parts sociales/actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

2.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 2 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

2.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le conseil de gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance de la Société.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à 25.000,- Dollars Américains (vingt-cinq mille Dollars Américains) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 50,- Dollars Américains (cinquante Dollars Américains) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 12 des Statuts.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chaque associé ne sont transmissibles que moyennant l'application des disposition de l'article 189 de la Loi de 1915.

Gérance

Art. 8. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins 4 (quatre) gérants et dont au moins 2 (deux) gérants sont de catégorie A et au moins 2 (deux) gérants sont de catégorie B.

Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 9 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

A l'égard des tiers, la Société sera valablement engagée, en toute circonstance, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie "A" et d'un gérant de catégorie "B".

Le conseil de gérance est autorisé à déléguer n'importe lequel de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et déterminera les pouvoirs et responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions relatives à la représentation.

Art. 10. Réunions et décisions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant pour le représenter.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à la majorité simple. En cas de partage de voix, la voix du président sera prépondérante.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors de la réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les gérants.

Art. 11. Responsabilité des Gérants. Les membres du conseil de gérance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 12. Décisions des Associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote correspondant au nombre de parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Exercice social - Comptes annuels

Art. 13. Exercice Social. L'exercice social commence chaque année le 1 er mars et se termine le dernier jour du mois de février.

Art. 14. Résultats Sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé peut prendre connaissance dudit inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Répartition des Bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Les associés sur recommandation du conseil de gérance peuvent décider de distribuer des dividendes intérimaires. Une décision de distribuer des dividendes intérimaires ne peut être prise que sur la base de résultats sociaux intérimaires (bilan, et les comptes de profits et pertes) montrant que la Société a suffisamment de fonds disponibles pour la distribution.

Le montant à distribuer par voie de distribution intérimaire ne peut pas excéder les bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice social précédant la distribution (sous réserve que les comptes annuels concernant cette année aient été approuvés), augmentés des bénéfices reportés et des montants provenant des réserves distribuables, et diminués des pertes reportées et des montants allouées à la réserve légale.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision des associé(s).

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique par les Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 28 février 2014.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Constellation International CWI Holdings S.C.S.

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de 25.000,- Dollars Américains (vingt-cinq mille Dollars Américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents Euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- De catégorie "A"

Manfred Schneider, Managing Director, né à Rocourt, Belgique le 3 avril 1971 et résidant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Erik Jean P. Adam, Managing Director, né à Coventry, Royaume-Uni le 28 mai 1975 et résidant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- De catégorie "B"

Perry R. Humphrey, Managing Director, né à Chardon, Ohio le 14 mai 1957 et résidant au 207 High Point Drive, Bldg. 100, Victor, New York 14564.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

David E. Klein, Managing Director, né à Batavia, New York le 21 octobre 1963 et résidant au 207 High Point Drive, Bldg. 100, Victor, New York 14564.

Conformément à l'article 9 des statuts, la Société se trouvera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie "A" et d'un gérant de catégorie "B".

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2013. Relation: LAC/2013/17725. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013053929/411.

(130066510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Applex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 110.162.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055273/9.

(130067905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Applex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 110.162.

—

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055274/9.

(130067963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 138.617.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055253/9.

(130068261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Anphiko Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.179.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055270/9.

(130068588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

AXA Alternative Participations Sicav I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 94.233.

—

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055286/9.

(130068091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

AXA Alternative Participations Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 94.235.

—

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055288/9.

(130068090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

AXA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1479 Luxembourg, 1, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 35.944.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055289/9.

(130068131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Belle Fourche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 166.255.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055297/9.

(130067933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Bijoux, cailloux, etc..., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 78A, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 140.037.

—

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055298/9.

(130067893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

BAEK-IMMO HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.307.

—

En date du 23 avril 2013, Andrea Mariani a démissionné en tant que gérant avec effet immédiat.
Luxembourg, le 30 Avril 2013.

Référence de publication: 2013055304/9.

(130068462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Baek-Immo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.279.

—

En date du 23 avril 2013, Andrea Mariani a démissionné en tant qu'administrateur avec effet immédiat.
Luxembourg, le 30 Avril 2013.

Référence de publication: 2013055305/9.

(130068463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Budde Trockenbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6747 Niederanven, 3, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 136.060.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055323/9.

(130068314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Caves Kox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5561 Remich, 6, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 112.444.

—

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055337/9.

(130067787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Caves Kox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5561 Remich, 6, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 112.444.

—

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055338/9.

(130067788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Caves Kox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5561 Remich, 6, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 112.444.

—

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055336/9.

(130067786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Caves Kox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5561 Remich, 6, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 112.444.

—

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055339/9.

(130067789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck